



COMMUNE  
D'INTRÉVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**DATE de  
CONVOCAZION**  
20 juin 2022

**DATE  
D’AFFICHAGE**

11 juillet 2022

**NOMBRE**  
De MEMBRE

En exercice : **11**  
Présents : **8**  
Votants : **8**

**OBJET :**

**Avis sur parc Eolien  
OINVILLE**

*Certifié Exécutoire par  
le Maire compte tenu de  
la transmission en  
Préfecture le  
21 juillet 2022*

*Et après publication le  
11 juillet 2022*



PRÉFECTURE  
D'EURE-ET-LOIR

19 JUL. 2022

BUREAU COURRIER  
ARRIVÉE

L'an deux mil vingt-deux, Le 27 juin à 18h30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous  
la présidence de M. Frédéric MONA, Maire,

Étaient présents : BOURDEAU Maurice, BOURRET Jean-Pierre, CUZON Nicolas,  
MONA Frédéric, NELHOMME Béatrice, PAPIN Sylvain, REGNAUT Joyce, SUREAU  
André, RABOURDIN Denis

Était absent : REGNAUT Joyce, DANIEL Françoise, BILLARD Edouard

Secrétaires de séance : NELHOMME Béatrice

Délibération 2022-19 : Avis sur parc Eolien OINVILLE

Avis sur le projet de renouvellement du parc Eolien de la Butte Saint Liphard ( N°ICPE  
11670 )

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de rendre un avis sur  
le projet de renouvellement du parc éolien de la Butte Saint-Liphard situé le territoire des  
communes de JANVILLE EN BEAUCE – OINVILLE-SAINT-LIPHARD.

Pour que l'avis soit pris en compte, il faut exprimer notre avis avant les 15 jours suivant  
la clôture de l'enquête publique. La clôture est prévue le 25 juillet 2022.

Avis du Conseil Municipal :

Après discussion avec tous les conseillers, d'un point de vue pollution visuelle, l'ajout de  
nouvelle éolienne apporterons de nouvelles nuisances sonores et visuelles. Vu les effets  
sur la faune et la biodiversité. **Le conseil municipal a décidé d'apporter un avis  
défavorable sur le projet de renouvellement du parc éolien de la Butte Saint-  
Liphard :**

- D'un point de vue pollution visuelle et sonore et bien qu'un nouvel  
ordonnancement des mats soit pris en compte, l'ajout d'éoliennes aggravera  
un peu plus la modification de notre environnement et apportera sans aucun  
doute de nouvelles nuisances.**
- L'étude concernant le comportement de la faune et de la biodiversité, en  
présence d'une telle densité d'éoliennes n'est pas suffisante pour  
s'affranchir de leurs conséquences.**

Vote :

Pour	Contre	Abstention
2	4	2

Pour extrait certifié conforme,  
Délibéré les jours, mois, et an susdit.

Le Maire,  
Frédéric MONA

